

Compte-rendu du Conseil communautaire
Communauté de Communes du canton de Podensac
Lundi 26 septembre 2011 – 18 heures 30 – Virelade

Membres en exercice :	69
Membres présents :	54
Dont suppléants :	1
Pouvoirs :	4

ORDRE DU JOUR :

- **TRAVAUX DE VOIRIE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PORTETS**
- **FONDS COMMUNAUTAIRE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES : VERSEMENT A LA COMMUNE DE PORTETS**
- **FONDS COMMUNAUTAIRE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES : VERSEMENT A LA COMMUNE DE LANDIRAS**
- **ELIMINATION DES DOCUMENTS DU RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE**
- **AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**
- **DECISION MODIFICATIVE 2/2011 – BUDGET PRINCIPAL**
- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ECO EMBALLAGES**
- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 5/2011**

Arbanats		Suppléant/pouvoir	Podensac		Suppléant/pouvoir
Daniel Dubourg	P		Bernard Mateille	AB	
Aline Teycheney	P		Jean-Claude Boisserie	S	Alain Castaing
Philippe Rimaud	AB		Claude Campos	P	
Jean-Jacques Birot	P		Serge Dalier	P	
Barsac			Yves Duverger	P	
Philippe Meynard	P		Hervé Gillé	P	
Dominique Cavaillois	P		Edouard Legrand	P	
Joël Dubourg	P		Serge Roumazeille	P	
Katell Bedouret-Eyhartz	P		Portets		
Françoise Sery	P		Marie-France Theron	P	
Anne-Marie Peneau	S	Frédéric Lalande	Jean-Claude Pérez	PO	Marie-France Théron
Marie-José Meyroux	P		Michel Cousseau	AB	
Budos			Claudie Marqueton	AB	
Nadine Redoulez	S	Pierre Claverie	Didier Cazimajou	P	
Mireille Liebel	P		Corinne Blanchard	P	
Marie-José Lefevre	P		Jean-Claude Vacher	P	
Robert Monjo	P		Preignac		
Cérons			Bernard Daney	P	
Jean-Patrick Soulé	P		Franck sinet	P	
Jean-Noël Clamour	P		Claude Lucas	P	
Yves Nasri	PO	Patrick Soulé	Didier Faugère	P	
Jean-Latry	P		Marie-Hélène Pallas	P	
Maguy Peyronnin	P		Jean-Pierre Manceau	P	
Eric Jaumet	AB		Christian Coulaud	P	
Guillos			Pujols-Sur-Ciron		
Jean-Louis Bedout	PO	Dominique Clavier	Michel Guerrero	AB	
Dominique Califourg	AB		Francis Lafon	P	
Jean-Bernard Salles	PO	Philippe Meynard	Valérie Nadeau	P	
Illats			Dominique Clavier	P	
Robert Carsana	P		Saint-Michel-de-Rieufret		
Brigitte Lacoste	P		Marc Gauthier	AB	
Philippe Vincent	P		Jean-Bernard Papin	P	
Eric Banos	P		Jacques Daniel	P	
Patricia Peigney	P		Jean-Luc Degude	P	
Landiras			Virelade		
Jean-Marc Pelletant	P		Dominique Faubet	P	
Laurent André	P		Jean-Pierre Delbart	P	
Elisabeth Vignati	P		Alain Lavie	P	
Valérie Méneret	P		Guy Ducasse	P	
Jean-Marie Gossart	P				
Bruno Trenit	P				

Assistait également : **Franck Pastureau** (Directeur Général des services de la CDC)

Dominique Faubet, maire de Virelade, accueille les élus et passe la parole à Philippe Meynard. Le Président accueille Franck Pastureau qui succède à François Callède au poste de Directeur Général des Services.

Les comptes rendus des séances précédentes (28 avril et 29 juin) sont approuvés à l'unanimité.

Travaux de voirie : convention avec la commune de Portets

La commune de Portets réalise 2 opérations incluant des voies déléguées à la Communauté de Communes :

- Aménagement de la Grande Rue
- Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc

Didier Cazimajou donne les explications des opérations : Il est difficilement réalisable de conduire deux maîtrises d'œuvre, et des entreprises issues de deux maîtrises d'ouvrage sur ces opérations. Ainsi, par convention, la Communauté de Communes remboursera à la commune les montants de travaux et de maîtrise d'œuvre qui concerne la voie déléguée.

Grande Rue : Le montant des travaux est estimé à 53 462,60 € HT, Rue du Maréchal Leclerc : le montant des travaux est estimé à 45 203,70 € HT.

Marie-France Théron, maire de Portets, précise que les honoraires du maître d'œuvre ne sont pas référencés. Philippe Meynard souligne le fait que les montants figurants dans le document ont été fournis par la mairie de Portets. Le Président précise que ces travaux figurent dans l'enveloppe dévolue aux travaux de voirie sur la commune de Portets.

La Communauté de Communes s'acquittera du remboursement de ces travaux à la commune. Cette somme sera versée en une seule fois à la fin des travaux, au vu des dépenses réelles constatées.

Le Conseil communautaire autorise, le Président à signer cette convention avec la commune de Portets ainsi que toutes pièces y afférentes, et à procéder aux mandatements correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Portets

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Portets, le versement d'un fonds de concours de **8 429,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Landiras

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Landiras, le versement d'un fonds de concours de **8 030,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Elimination des documents du Réseau de lecture publique

Dans le cadre de la gestion du réseau intercommunal de lecture publique, il est nécessaire de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections.

Cas n° 1 : Lorsque le nombre d'exemplaires est trop important par rapport aux besoins, les ouvrages pourront être proposés à des institutions qui en auront l'utilité (hôpitaux, maisons de retraite, associations, ...) ou faire l'objet d'une vente annuelle dont le produit pourra être affecté à l'enrichissement des collections. Les ouvrages n'ayant pas trouvé preneur seront détruits et valorisés comme papier à recycler.

Cas n° 2 : Lorsque le mauvais état physique rendra la réparation impossible ou trop onéreuse, les ouvrages concernés seront détruits et valorisés comme papier à recycler.

L'élimination des ouvrages devra être constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à mettre en œuvre l'élimination des documents du réseau intercommunal de lecture publique dans les conditions définies par la présente délibération et à signer les procès-verbaux d'élimination.

Délibération adoptée à l'unanimité

Amortissement des immobilisations

Au regard des différentes délibérations (11 décembre 2008 fixant les durées d'amortissement et les cadences des reprises de subventions et du 30 juin 2009, modifiant le tableau des durées d'amortissements) le conseil communautaire modifie le tableau des durées d'amortissement comme pour les biens acquis à compter du 1^{er} octobre 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décisions modificative budget principal

Cette décision modificative a pour but de régulariser des lignes budgétaires concernant les crédits d'amortissement et de reprise de subventions et d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition d'un véhicule et de matériels multisports pour les écoles. Ayant entendu les explications du Président et après délibéré, le conseil communautaire accepte les virements de crédits indiqués ci-dessous.

Délibération adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat Eco emballages

La société Eco Emballages bénéficie de la reconduction de son agrément au titre des éco organismes chargés du financement du recyclage des emballages ménagers. Elle propose aux collectivités d'adhérer au barème E qui s'inscrit en partie dans l'objectif du Grenelle de l'environnement de 75 % de déchets d'emballages ménagers recyclés d'ici 2012. Le contrat actuel dit Barème D conclu par la CDC de Podensac vient à terme le 31 décembre 2011. Dans le cadre de ces nouvelles orientations, il est intéressant financièrement de lui substituer le nouveau barème E, comme proposé par la société Eco Emballages.

Philippe Meynard explique que ce nouveau barème sera plus avantageux pour la collectivité, notamment dans le cadre du passage à la redevance incitative dont les premiers retours sont extrêmement positifs. A titre d'information, Eco Emballages a versé à la CDC de Podensac un soutien de 145 165 € pour l'année 2010 avec le barème D. La simulation, avec application du nouveau barème E, fait apparaître que la Collectivité aurait perçu la somme de 204 000 € pour le même tonnage de tri. Par ailleurs, des soutiens additionnels à la performance et aux actions de sensibilisation auprès des citoyens sont également possibles.

La signature du nouveau contrat avec Eco Emballages entraîne la résiliation du contrat barème D précédent. Comme pour les contrats précédents, la collectivité doit préciser les filières de reprises choisies pour le recyclage des matériaux triés. Des consultations seront lancées en ce sens prochainement.

Sortant du sujet du renouvellement du contrat Eco emballages, **Serge Roumazeilles**, se fait l'écho de la « mauvaises qualité des bacs rouges bordeaux, notamment en terme d'hygiène » et sur les derniers aménagements de la déchèterie de Virelade qui obligent les usagers à des contorsions pour décharger le contenu de leurs remorques ». Il souhaiterait voir la mise en place de portillons pour faciliter l'accès aux bennes.

Dominique Faubet, Vice-président en charge de la compétence environnement, souligne que les barrières posées ont été spécialement étudiées, sur le plan de la sécurité notamment, pour être vidées et non « bennés ».

Dominique Faubet souligne également le fait que la déchèterie fait l'objet depuis quelques semaines d'une surveillance vidéo.

Hervé Gillé assume la responsabilité de la commission environnement au Conseil Général de la Gironde. A ce titre, il souligne le fait qu'un état des lieux des déchets triés a été réalisé et que la déchèterie de Virelade est en cours d'agrément. Pour les besoins futurs, il souligne que l'étude montre la nécessité de créer une nouvelle déchèterie sur le secteur de Budos-Pujols avec la possibilité de passer un partenariat avec le canton de Langon.

Jean-Patrick Soulé souhaite que le partenariat soit élargi à la CDC des Coteaux de Garonne

Dominique Faubet souhaite qu'avant de lancer des partenariats avec d'autres collectivités il convient de connaître le profil des usagers des équipements mis en place.

Philippe Meynard confirme que le projet d'une deuxième déchèterie sera soumis à une réflexion dans le courant 2012. Il souligne également le fait que la mise en place de partenariat ne doit pas exonérer les collectivités de leurs propres responsabilités d'investissement.

Le conseil communautaire approuve le nouveau contrat et décide d'opter pour le passage au barème E à compter du 1er janvier 2012 en substitution au barème D précédent, et autorise le Président à signer ce nouveau contrat Eco Emballages dénommé « **Contrat pour l'Action et la Performance** », conclu pour la durée de l'agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016, ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Attribution de subvention

Le conseil communautaire attribue les subventions suivantes :

A l'association les Bulles en Chais : 1300 euros pour son festival BD de Barsac.

A l'association Adichats : 280 euros pour les Journées européennes du patrimoine au château de Budos

Délibération adoptée à l'unanimité

Question diverses

Serge Roumazeilles demande si la CDC peut envisager d'adhérer à une fourrière ?

Philippe Meynard souligne le fait qu'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire mais bien d'une responsabilité des communes.

Serge Roumazeilles revient sur la représentativité des communes au sein de la CDC.

Philippe Meynard, après vérification par les services de la CDC, confirme bien que la représentation des communes actuelle est bien conforme à la réglementation.

Marie-France Théron demande des explications sur le projet « le bus des curiosités ».

Dominique Clavier explique qu'il s'agit d'un projet d'animations très original dont le sens est de conduire des gens vers un spectacle dont ils ne savent rien. La CDC a dû se positionner très rapidement pour pouvoir mettre en place 13 dates (une par commune) pendant la saison culturelle 2011-2012.

La séance est levée à 19 heures 30